



Droit de visite des grand-parents

Par **aurelie77176_old**, le **06/10/2007** à **01:11**

Bonjour, j'ai 21 ans et deux enfants. Il y a quelques semaines, je me suis disputée avec ma mère et mon frère de 18 ans (ma mère s'est remarier après son divorce). Nous avons décidé de ne plus nous revoir. Mais il y a quelques temps, ma mère a voulu revoir mes enfants. Je lui ai dit oui. Maintenant, elle en demande plus, elle veut que les petits (2 ans et 1 an) passent un après-midi chez ma mère et son mari. Ce que je ne veux pas. Je ne laisse jamais mes enfants à garder sauf pour un cas exceptionnel. Elle m'a donc dit que si je ne voulais pas lui laisser les petits, cela se réglerait devant la justice. Hors, je veux bien qu'elle voit les petits, mais seulement chez moi.

Alors je voulais savoir si nous étions amenés à passer en justice, est-ce que je serais obligée de leur laisser les petits ? Qu'est ce que je risque ? Sachant que je ne lui interdit pas de voir les petits, juste qu'elle les emmène chez elle.

Et mon frère, peut-il m'emmener devant la justice pour voir les petits ? Sachant que pour lui, je ne veux pas qu'il voit les petits pour le moment.

Merci d'avance pour vos réponses car je suis un peu perdue.

Par **Jurigaby**, le **06/10/2007** à **13:44**

Les grands parents disposent d'un droit de visite et d'hébergement..par les frères et soeurs..

Donc a priori, mais là ça dépend des dossiers, il est probable que le juge accord ces droits à vos parents.